



LE TRIMESTRE EN BREF

► Acompte sur dividende :

2,31 € par part

► Prix d'émission de la part :

187 €

► Taux d'occupation financier (TOF) :

97 %

► Nombre d'immeubles :

46

► Loyers facturés :

10,2 M€

► **1** Entrée, **2** Congés.

► **17 525** associés

ACQUISITIONS



► **Espace Commercial Les Bruyères**

Bois-Colombes (92270) - réalisée le 23 octobre 2013 pour un total de 12,36 M€ et 3 000 m². Les Commerces, situés en pied d'immeubles d'habitation sont loués à Monoprix, Afflelou, Planetalis, Nicolas.



► **Le quatuor - Lyon (69007)**

Le 20 décembre 2013, Accimmo Pierre a acquis 12 424 m² de Bureaux, multilocataires, pour un prix de 42,65 M€.

Accimmo Pierre

Bulletin trimestriel d'information 13-04 du 4^e trimestre 2013
Valable du 1^{er} janvier au 31 mars 2014

► ACTUALITÉS DE VOTRE SOCIÉTÉ

► LE POINT SUR LA COLLECTE

Accimmo Pierre a continué à bénéficier d'une collecte soutenue, avec une collecte de 54 M€ sur le 4^e trimestre 2013 portant la collecte totale de l'année à 245 M€ (210 M€ en 2012).

► CONSEIL DE SURVEILLANCE – APPEL À CANDIDATURES

Sept postes de membres de Conseil de Surveillance sont à pourvoir lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Les associés souhaitant présenter leur candidature sont invités à remplir la lettre de candidature et la déclaration de non condamnation disponibles sur www.reim.bnpparibas.fr et à les envoyer avant le 25 février 2014 à la société de gestion.

► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La date sera consultable début février sur www.reim.bnpparibas.fr.

► ISF 2014 ET DÉCLARATIONS FISCALES

L'assiette d'imposition à retenir est la valeur de retrait au 1^{er} janvier 2014, soit 170,30 euros par part. Il appartient à chaque porteur de se déterminer en dernière analyse. Les justificatifs des revenus en vue des déclarations fiscales seront adressés aux associés au printemps 2014.

► SEPA – ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

La réglementation européenne SEPA impose, au 1^{er} février 2014 au plus tard, la disparition des virements et prélèvements nationaux au profit des virements et prélèvements SEPA à l'échelle de l'union européenne, de la Norvège, la Suisse, le Lichtenstein, l'Islande et de Monaco.

Pour les virements et prélèvements, cette étape marque également la **fin de l'utilisation de l'identifiant national (RIB), remplacé par l'IBAN.**

Cette migration n'entraîne pas de changement dans le paiement des acomptes trimestriels aux associés.

► NOTE JOINTE

Les conditions de maintien du prix de souscription à 187 € au 1^{er} janvier 2014 sont précisées dans la note jointe.

► DISTRIBUTION

(pour une part de pleine jouissance)

Date de paiement : 24 janvier 2014.

Prévision de distribution 2014 :
entre **8,60 €/part** et **8,90 €/part**

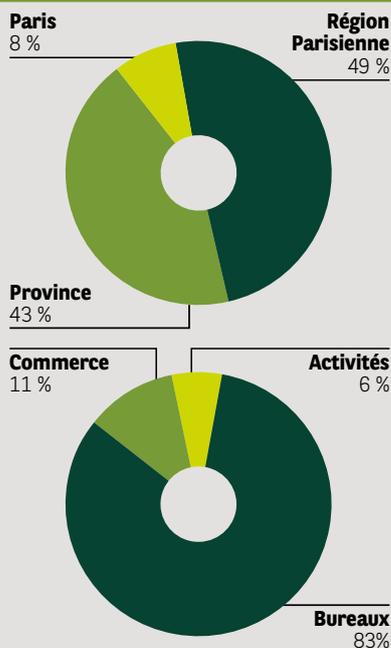
	Pleine jouissance
Acompte 4^e trimestre 2013 en euros/part	2,31 €
Dont revenus de capitaux mobiliers	0,2699 €
Prélèvements sociaux (15,5 %)	0,04 €
Prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'IR* et prélèvement sociaux (39,5 %)	0,11 €

* Sauf cas de dispense justifié

4T	2,31 € /part
3T	2,28 € /part
2T	2,10 € /part
1T	2,10 € /part

2013

RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 31/12/2013*



* en % des valeurs vénables.

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE

► 1 entrée :

143 m²

► Total des loyers de la relocation :

22 K€

► 2 congés :

1 590 m²

► Total des loyers des congés :

340 K€

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2012

► Capital variable :	392 546 898 €
► Nombre de parts :	2 565 666
► Nombre d'associés :	11 320
► Valeur vénale :	389,37 M€ 151,76 €/part
► Valeur de réalisation :	418,63 M€ 163,17 €/part
► Distribution 2012 :	8,70 €/part
► TOF 2012* :	98,8 %
► Surface :	213 095 m²

* Taux d'occupation financier, déterminé selon la méthode ASPIM.

► CAPITAL

Au 31 décembre 2013

Souscriptions compensées par des retraits du 01/10/2013 au 31/12/2013	13 125 parts
Souscriptions de parts nouvelles du 01/10/2013 au 31/12/2013	276 698 parts
Demandes de remboursement en attente au 31/12/2013	-
Capital total (en nombre de parts)	3 844 069 parts

► FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le prix d'émission est de 187 € depuis le 11 avril 2013

Valeur nominale : 153 €

Minimum de souscription pour les nouveaux associés : 10 parts

Jouissance : Depuis le 15 février 2012, la date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du quatrième mois qui suit celui de la souscription.

► CONDITIONS DE CESSIION ET DE RETRAIT

Soit la cession directe : Céder ses parts à un acquéreur de son choix, sous réserve de l'agrément de la Société de gestion s'il ne s'agit pas d'un associé. Les conditions de vente sont alors librement débattues entre les intéressés, majorées des droits d'enregistrement (5%) et d'une somme forfaitaire de 76,23 € par dossier de cession de parts pour frais administratifs.

La transaction doit être signifiée dans les 30 jours à la société de gestion (adresse bureaux : 167, quai de la bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex) par transmission de l'acte de transfert accompagné du justificatif du paiement des droits d'enregistrement.

Les parts cédées cessent de participer à la distribution d'acomptes à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient (article 12 des statuts).

Soit demander le remboursement à la société en notifiant sa décision à la Société de gestion par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée des certificats nominatifs de détention des parts. Ces demandes sont prises en considération par ordre chronologique.

La demande de remboursement ne peut être satisfaite que si elle est compensée par des souscriptions : le remboursement s'effectue alors à la **valeur de retrait** (prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription hors taxes), soit **170,30 €** pour une part depuis le 11 avril 2013.

Les parts remboursées portent jouissance jusqu'à la fin du mois au cours duquel le remboursement est intervenu.

La SCPI ne garantit ne garantit ni la revente ni le remboursement des parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

ACCIMMO PIERRE, SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL VARIABLE

Visa de l'AMF à la note d'information : n°SCPI 09-01 en date du 17 février 2009

BNP Paribas REIM France : visa AMF n° GP-070000031 du 1^{er} juillet 2007

167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relations Clients) / Fax : 01 46 42 72 54

Site web : www.reim.bnpparibas.fr / Messagerie : reim-bnpparibas@bnpparibas.com



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

L'immobilier d'un monde qui change

www.reim.bnpparibas.fr